

Préface

La récente crise a été provoquée par des défaillances importantes de la réglementation et de l'encadrement par les autorités publiques, ainsi que par des carences dans la gestion des risques et dans la gouvernance d'entreprises du secteur privé. Elle a ébranlé de nombreuses hypothèses, admises depuis longtemps, sur le fonctionnement des marchés et le rôle des pouvoirs publics, et a ainsi provoqué des appels en faveur de modifications dans l'architecture de la gouvernance mondiale, et de la redéfinition des rôles respectifs de l'État et des marchés, afin de rétablir la confiance des citoyens dans ces institutions.

Dans le monde entier, les gouvernements ont entendu ces appels et s'emploient actuellement à repenser et à réformer le secteur public.

Cette tâche est essentielle. Les administrations publiques sont des acteurs majeurs de la plupart des économies nationales. Selon la plupart des indicateurs, elles ont sensiblement étendu leur empreinte au cours des cinquante dernières années. En 1961, lorsque l'OCDE a été créée, les dépenses des administrations publiques des pays membres représentaient en moyenne moins de 30 % du PIB ; elles dépassent aujourd'hui 45 %, contre un peu plus de 40 % en 2007.

Les politiques publiques sont le point d'ancrage essentiel des économies nationales, comme l'action décisive et coordonnée des pouvoirs publics suite à la crise l'a clairement démontré. Toutefois, cette action – ainsi que la réduction des recettes à la suite de la baisse de la production – a entraîné des tensions budgétaires croissantes et, dans certains cas, intenable. L'assainissement des finances publiques devrait être réalisé en grande partie par une réduction des dépenses publiques. Pour éviter une réduction excessive des services publics, il faut moderniser l'État et le rendre plus efficace.

Dans le cadre des efforts de restructuration de l'État, il faudra nécessairement réévaluer quand et comment une intervention des pouvoirs publics est justifiée, et quand les administrations publiques devraient s'abstenir. En bref, il s'agit d'améliorer la gouvernance et de la rendre plus efficace, de mettre en place des institutions solides et d'adopter des règles de procédure rationnelles, comme en témoignent nos travaux récents sur le redressement des finances publiques et nos examens par pays portant sur l'intégrité, la réforme de la réglementation et l'administration électronique, entre autres thèmes.

En ces temps troublés, la réforme du secteur public constitue une priorité de l'action gouvernementale et devrait être réalisée sur la base de données probantes et d'analyses comparatives. Avec *Panorama des administrations publiques*, l'OCDE propose une source sans équivalent de données comparables au niveau international, pour aider les administrations publiques à étalonner leurs performances. Cette publication donne un aperçu des approches suivies et des exemples concrets de ce qui marche et de ce qui ne marche pas. Elle vise aussi à éclairer le débat public sur les politiques de réforme du secteur public.

Les 58 ensembles de données des pays membres et des pays partenaires figurant dans cette édition 2011 du *Panorama des administrations publiques* comprennent :

- la première comparaison internationale jamais présentée des rémunérations du secteur public pour certaines professions et fonctions publiques, qui dénote une structure des rémunérations assez égalitaire dans le secteur public ;
- des estimations des besoins d'assainissement budgétaire propres à chaque pays, qui sont importants dans de nombreux pays. En moyenne, une amélioration de près de 4 % du PIB est nécessaire par rapport aux positions budgétaires de 2010 pour stabiliser le rapport dette-PIB d'ici à 2026. En outre, des compensations d'environ trois points de pourcentage du PIB en moyenne devront être trouvées au cours des 15 prochaines années pour faire face aux dépenses dues au vieillissement de la population ;
- le degré de divulgation des intérêts privés dans les trois pouvoirs constituant l'État ;
- l'écart entre les objectifs et les résultats obtenus dans la mise en œuvre des politiques d'administration ouverte afin de promouvoir la transparence, l'efficacité et la confiance.

Pour assurer le progrès des sociétés, il est essentiel de rétablir la confiance accordée aux administrations publiques et aux dirigeants politiques. L'OCDE soutient les gouvernements qui cherchent à réformer et à introduire des innovations dans le secteur public, notamment lorsqu'ils s'emploient à améliorer la transparence du budget, à promouvoir l'intégrité, à améliorer la fourniture des services publics grâce à de nouveaux modes de partenariat public-privé, et à renforcer l'efficacité de la réglementation et la coopération internationale en matière de réglementation.



Angel Gurría
Secrétaire général de l'OCDE



Extrait de :
Government at a Glance 2011

Accéder à cette publication :
https://doi.org/10.1787/gov_glance-2011-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

Gurría, Angel (2013), « Préface », dans OCDE, *Government at a Glance 2011*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/gov_glance-2011-2-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.